



Mosaïque

LETTRE D'INFORMATION D'INDRE NATURE

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Éditorial

Sommaire

Nature

Les bénévoles assurent les prospections de busards 2

L'Étang de Pisseloup inventorié à la loupe 3

Enquête sur la Noctule commune : où et comment la trouver pour la protéger ? 3

Dossier

Le printemps au jardin : comment favoriser la biodiversité chez soi 4-5

Environnement

Des animations pour découvrir la biodiversité des communes 6

Sur le pont ! 6

Vie de l'association

Blaireau : notre ténacité a fini par payer 7

Les Actus du groupe Biodiversité 7

Chaleureuse et militante la 36^e Assemblée Générale d'Indre Nature 8

Face aux projets anti environnementaux, ne rien lâcher !

L'objectif principal fixé par l'accord de Paris lors de la COP 21, en 2015, était de **contenir l'augmentation de la température moyenne de la planète en dessous de 1,5 °C**. Or, 9 ans plus tard, ce seuil est quasiment déjà atteint. Sur les 12 derniers mois, selon l'ONU, la température moyenne mensuelle a dépassé ce seuil et les scientifiques s'inquiètent d'une possible accélération du changement climatique car les températures constatées dépassent les prévisions des modèles. Ce changement s'accompagne de phénomènes climatiques extrêmes comme les canicules à plus de 50°C constatées dans les pays de l'Asie du Sud-Est en Afrique de l'Ouest et en Inde ces derniers mois. Parallèlement, l'effondrement de la biodiversité se poursuit.



Araignée sauteuse sur une fleur de Bourrache, (photo de Micheline Bourreau primée au concours photo de l'AG2024)

Alors que les efforts de lutte contre l'origine de ces problèmes, en particulier la nécessité impérieuse de réduire les émissions de gaz à effet de serre, devraient s'intensifier, les politiques allant dans ce sens sont, paradoxalement, de plus en plus contestées. C'est, comme le montre le résultat des élections européennes qui ont vu le renforcement des partis fortement opposés aux politiques environnementales, particulièrement le cas dans les pays développés, qui portent pourtant principalement la responsabilité du changement climatique et de la perte de biodiversité.

Le paradoxe n'est qu'apparent car une lutte conséquente contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité impose des changements profonds de nos modèles de société actuellement basés sur une croissance infinie et une consommation effrénée. Le succès des projets anti-environnement que prônent aujourd'hui certains partis qui ont le vent en poupe s'appuie sur la peur de ce changement pourtant nécessaire, sur l'opposition supposée entre pouvoir d'achat et transition écologique, et sur la promesse démagogique que la solution est dans la poursuite du libéralisme économique qui pourtant a mené notre société au bord du gouffre.

Les temps à venir pourraient être difficiles pour les défenseurs de l'environnement, mais ce n'est pas le moment de fléchir. Comme nous l'avons dit en conclusion de notre belle Assemblée Générale (voir compte rendu en page 8) « **Nous ne lâcherons rien** ». Vous trouverez de beaux exemples de notre action dans ce numéro de Mosaïque.

Jacques Lucbert
Président d'Indre Nature

Les bénévoles assurent

les prospections de busards

Bilan des deux premières journées à la recherche des « princes des blés » qui parcourent inlassablement les immenses étendues de céréales.



Briefing à Murs avec un café de bienvenue (photo M. Helleman)

Dès la mi-mars, les busardeuses et busar-deux ont commencé à sillonner la campagne pour repérer les vols onduleux des busards explorant les océans de céréales. Les busards Saint Martin peuvent être vus toute l'année tandis que les premiers busards cendrés n'arrivent que vers la fin mars de leur long périple migratoire. La fidélité des oiseaux à leur secteur de nidification facilite quelque peu la tâche, mais la recherche n'en reste pas moins compliquée et chronophage car le secteur en question peut s'étendre sur plusieurs kilomètres carrés.

Rien ne dit que l'oiseau que l'on voit survoler une parcelle, même de très grande surface, va s'y établir pour nicher. L'instant

magique recherché par les observateurs est celui du passage d'une proie d'un mâle à une femelle, qui constitue la preuve que les oiseaux sont bien en couple. Il faut ensuite être particulièrement concentré et suivre la femelle pour voir à quel endroit précis elle va « plonger » dans la culture, révélant peut-être ainsi la position exacte du nid, à la condition qu'elle y revienne régulièrement.

Le **samedi 11 mai**, par une belle journée ensoleillée (27°C), 18 bénévoles se sont retrouvés à Argy pour la première sortie de prospection en groupe de l'année. Ils se sont répartis dans les secteurs favorables pour confirmer et affiner les observations antérieures et peut-être contacter d'autres busards non observés jusqu'alors ou arrivés plus tardivement. La deuxième journée de prospection a réuni 11 observateurs, à Murs, le dimanche 19 mai, cette fois encore sous un beau ciel de printemps.

Le **7 juin**, 8 couples de busards Saint-Martin et 12 de busards cendrés avaient été contactés, et l'emplacement du nid estimé pour une vingtaine de couples, certains



Appli Obs'Indre : c'est parti !
Lancement d'une application de saisie sur Obs'Indre.



REJOIGNEZ-NOUS SUR



oiseaux pouvant encore modifier leur choix. On dénombrait 7 couples à Murs, 4 à Argy, 1 au Tranger, 1 à Heugnes, 2 à La Champenoise 2, 1 à Val Fouzon, 1 à Fontgombault, 1 à Saint-Georges-sur-Arnon, 1 à Buzançais et 1 à Cléré du Bois. Il faut maintenant continuer de s'armer de patience, à l'image de ces magnifiques oiseaux parcourant inlassablement ces immenses étendues, pour suivre au fil des jours et semaines la nidification de chaque couple.

En fonction du type de céréale et des dates prévisibles des moissons, la mise en place d'une cage de protection autour du nid sera peut-être nécessaire. La collaboration des agriculteurs est la condition sine qua non à la réussite de la reproduction. Le monde des paysans et celui des naturalistes apprennent ainsi à se connaître et à agir ensemble pour que les « princes des blés » continuent d'animer nos campagnes devenues pour beaucoup tristement unificiformes et très pauvres en biodiversité.

Un immense merci à tous les bénévoles !

Martine Helleman et Régis Cleva

Femelle de Busard cendré tenant une proie (photo S. Lopez)

L'Étang de Pisseloup

inventorié à la loupe !

L'Étang de Pisseloup est un véritable joyau de biodiversité. Niché à Vendoeuvres, au cœur de la Brenne, ce site a fait l'objet d'une co-acquisition par Indre Nature, la LPO et le WWF. **L'objectif : conserver les habitats naturels et les espèces patrimoniales, et établir le plan de gestion écologique du site.**

La première étape préalable au plan de gestion vise à dresser **un état des lieux des connaissances** sur le site. Il vise à rassembler les informations relatives au patrimoine naturel, à travers des recherches bibliographiques et l'extraction de données naturalistes. Cette étape permet aussi de hiérarchiser les enjeux de conservation, grâce aux statuts de protection et de conservation des espèces.

L'état des lieux avait d'ores et déjà mis en exergue la présence de nombreuses espèces patrimoniales, mais aussi d'importantes lacunes concernant la connaissance naturaliste du site. Presque 1100 données étaient disponibles, relatives à 300 espèces, avec des inventaires relativement complets sur certains groupes (oiseaux, odonates...), très lacunaires sur d'autres (plantes), voire inexistantes (amphibiens).

La seconde étape préalable au plan de gestion vise à **élargir les connaissances naturalistes** et à mettre en place une batterie de suivis scientifiques : compléter les inventaires pour obtenir une vision plus complète de la

biodiversité du site, et ainsi mieux prendre en compte ces espèces à l'avenir, dans le document de gestion. Les suivis scientifiques sont réalisés de manière protocolée, et sont ainsi reproductibles dans le temps : ils permettront à terme la mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité du plan de gestion.

Les suivis et inventaires mis en place cette année concernent notamment les plantes, les oiseaux, les odonates, les mammifères, les reptiles, les amphibiens et les coléoptères aquatiques. Une cartographie de végétation sera également réalisée. Signalons à titre d'exemple la découverte de la *Leucorrhinia* à large queue *Leucorrhinia caudalis*, une libellule d'intérêt communautaire protégée en France. L'autochtonie de l'espèce sur le site, bien que très vraisemblable, n'a pas encore pu être établie. Cette espèce affectionne les tapis de Nénuphars blancs, dont Pisseloup est en partie couvert.

À l'issue de cette campagne de suivis et d'inventaires, l'ensemble des espèces sera de nouveau soumis au processus de hiérarchisation des enjeux et intégré dans la mise en œuvre du futur plan de gestion. L'objectif étant, à termes, d'augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité du site, tout en veillant à la conservation des enjeux déjà présents.

Quentin Giraud



Relevé d'un Amphicapt (nasse non létale) à Pisseloup, permettant le suivi et l'inventaire des tritons et des coléoptères aquatiques (photo Q. Giraud)

Enquête sur la Noctule commune

Où et comment la trouver pour la protéger ?

La Noctule commune est l'une des plus grandes espèces de chauves-souris en France. Comme toutes les espèces de chauves-souris, elle est protégée nationalement mais aussi à l'échelle de l'Europe puisque c'est une grande migratrice. Forestière, elle est impactée tant dans sa recherche de gîte en fonction de la gestion sylvicole que dans ses déplacements lors desquels elle est confrontée aux éoliennes et au trafic routier toujours plus important. En France, sa répartition est principalement représentée le long d'un axe, au centre, d'Est en Ouest. À l'échelle du Centre-Val-de-Loire, elle est principalement présente dans deux départements : l'Indre et le Cher. Ce qui implique une certaine responsabilité pour sa conservation.

Espèce de haut vol, elle apprécie les gîtes arboricoles à plusieurs dizaines de mètres du sol. Cependant, la Noctule commune montre une certaine adaptation en utilisant des gîtes de nature anthropique tels que les plus grands ponts où sont présentes des corniches ou encore sous la toiture des bâtiments les plus hauts.

La présence de colonies est corrélée à la présence d'habitats humides et de bois clairsemés. Elle utilise couramment d'anciennes loges de pics ou encore des creux créés naturellement par les nœuds du bois comme en présentent souvent les platanes.

Depuis 2023, un effort de prospection est lancé dans l'Indre. Le protocole se décline en plusieurs axes :

- recherche de gîtes arboricoles en prospectant des arbres favorables comme les allées de platanes, en journée à l'écoute des cris audibles, ainsi qu'en soirée pour comptage à l'envol.
- recherche de gîtes anthropiques avec visites de grands ponts à l'aide d'une caméra de corniches et en soirée en ville avec détecteurs à ultrasons pour repérer d'où sortent les Noctules.
- suivi de colonies connues, comme celle de Luant, la plus importante connue de l'Indre.

Ce recensement permet de protéger les colonies face à différentes menaces telles que les abattages d'arbres et les projets éoliens.

Deyan Heloin et Lauriane Olivier

Si vous aussi souhaitez participer à la protection et à la connaissance de cette espèce, alors nous vous invitons à parcourir les routes forestières, les allées de platanes, ... et à faire remonter vos observations sur la plateforme Obsindre !

Le printemps au jardin

Comment favoriser la biodiversité chez soi

Un gazon tondu ras d'un vert éclatant et d'une hauteur parfaitement régulière s'est imposé comme norme de beauté depuis les années 60 avec la commercialisation des tondeuses. Cependant, à l'instar des « murs verts » que constituaient les haies de thuyas, elles ne revêtent que très peu d'intérêt pour la biodiversité.

Au regard de l'évolution climatique et l'effondrement de la diversité biologique, ce standard esthétique s'avère moins adapté au contexte. Aussi est-il peut-être possible désormais de concilier l'entretien de zones de loisirs récréatives tondues et la préservation d'espaces plus vivants pour les autres résidents de son jardin.



(Photo D. Martin)

Préserver des espaces pour la biodiversité dans son jardin

En effet tondre son gazon est souvent contre-productif, si l'on souhaite préserver la biodiversité de son environnement. L'herbe joue un rôle essentiel et ce n'est qu'à partir d'une certaine hauteur qu'elle peut pleinement remplir ses fonctions. Quand les plantes peuvent effectuer leur cycle de vie, les fleurs et les graines vont pouvoir bénéficier à tout un petit monde.

Laisser fleurir les fleurs sauvages, c'est enrichir le milieu.

Pâquerettes, pissenlits, trèfles, coquelicots, boutons d'or, bourrache, plantain, orchidées sauvages, ou lotiers... ces fleurs dans nos jardins vont permettre à tout un petit peuple de s'installer. Les insectes pollinisateurs et butineurs, comme les abeilles, les bourdons, les syrphes, les papillons... vont faire leur travail et assurer la reproduction des plantes. Plus tard dans la saison, les sauterelles et criquets, ou des petites libellules telles que les agrions pourront faire leur apparition. Au fil des années, on obtient une diversité d'espèces de plantes qui viendra enrichir le jardin.

Les insectes et les petits animaux, hérissons, lézards, grenouilles agiles, orvets, musaraignes, escargots et autres petites créatures vont se réfugier sous les hautes herbes. Ils s'y cachent pour échapper à la chaleur, trouver de la nourriture, se reproduire ou simplement se reposer. De plus les oiseaux nichant à proximité y trouveront une ressource alimentaire plus abondante pour nourrir leurs oisillons.

Malheureusement, beaucoup de ces espèces ne se voient pas à l'œil nu et chaque année, une grande partie de cette petite faune est blessée ou tuée par les lames des tondeuses.

Repousser la tonte au mois de juin ou mieux encore juillet-août, et même si cela est possible jusqu'à la fin de l'été, c'est s'offrir une petite réserve naturelle à domicile et



(Photo M. Giban)



admirer le vivant reprendre doucement sa place. Chaque année, ce sera l'occasion de découvrir de nouvelles plantes et le retour de la petite faune.

Un geste pour la biodiversité, mais aussi pour le climat

Alors que les restrictions d'eau deviennent de plus en plus courantes et que la sécheresse estivale est un sujet préoccupant, laisser votre pelouse pousser est une solution simple et efficace afin de préserver l'humidité du sol. En effet, une pelouse plus haute offre une certaine ombre au sol, réduisant ainsi l'évaporation de l'eau et protégeant les racines de l'herbe. De plus, les longues herbes ont tendance à capturer la rosée du matin, offrant une source d'irrigation naturelle ; bref plus l'herbe est courte, plus elle a besoin d'eau. Elles permettent aussi de mieux stocker du carbone.

Quelques questions à se poser pour une autre vision du jardin

Pourquoi exige-t-on de l'ordre dans son jardin ainsi que l'élimination quasi systématique de ces herbes dites « mauvaises », qui, en réalité, n'ont simplement pas été semées ou plantées par nos soins ?

Quelle esthétique pour notre parc ou jardin ? Une herbe rase uniforme et stérile ? Un espace herbagé et fleuri où de belles rencontres sont possibles ?

Il est donc important de se demander si l'on préfère consacrer son temps à tondre la pelouse ou à admirer la vie qui s'y épanouit. En effet laisser pousser la pelouse de son jardin est également bénéfique pour les humains : cela permet d'établir un rapport à la nature chez soi, de la voir se déployer et vivre devant soi, de la voir évoluer d'année en année.

A minima créer des bandes refuges

Encore quelques réticences ? Tentez l'expérience en préservant simplement des bandes refuges en bordure des zones tondues régulièrement. Adopter aussi un parcours de tontes qui repoussera progressivement la petite faune vers la bande enherbée, cela lui permettra d'échapper aux lames de la tondeuse.



(Photo M. Giban)

Choisir des espaces dans son jardin

Selon l'espace dont on dispose, et la configuration du jardin, de nombreuses options sont possibles. On peut par exemple tondre les espaces récréatifs ou de circulation et laisser pousser la végétation naturelle ailleurs : au fond ou sur les côtés du jardin, à la croisée de petits milieux différents, proche d'une petite mare, d'un muret, d'un tas de bois, d'une haie...

Comment recouper l'herbe haute en fin de saison ?

Pour procéder à la séance de tonte annuelle, il est conseillé d'utiliser une faux ou une débroussailluse afin de raccourcir l'herbe avant d'effectuer plusieurs passages à la tondeuse dont la hauteur des lames sera d'abord réglée au plus haut.

À noter que la pelouse à ras après une longue période sans tonte peut prendre une teinte jaunâtre ce qui est normal, car la couche inférieure de l'herbe était moins exposée au soleil et a retenu plus d'humidité, la couleur naturelle reviendra progressivement.

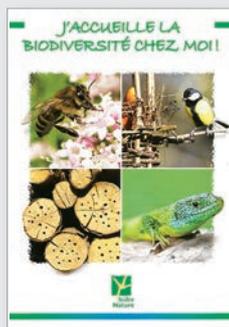
Francis Lherpinier

Pour aller plus loin pour l'accueil de la biodiversité chez soi et collecter les observations des espèces que vous aurez observées dans votre jardin et parfois vous aider à les identifier, créer vous un compte (si ce n'est déjà fait) sur la base de donnée participative

www.obsindre.fr

J'accueille la biodiversité chez moi Sylvie Caux Ed Indre Nature 2018 15x21cm couleur, 128p , 12 euros

Une véritable boîte à outils pour tous ceux qui sont convaincus que leur jardin est avant tout un bout de nature, précieux à ce titre



En vente à la Maison de la Nature et de l'Environnement et sur les stands .

Dans ce jardin, un mélange harmonieux de zones tondues et d'espaces préservés a permis une belle floraison d'orchidées au printemps (Photo R. Cleva)



Protéger les espèces sauvages qui vivent près de nous.

Nos aménagements et nos jardins peuvent offrir des habitats favorables et accueillir une diversité d'espèces, mais ils peuvent également recéler des pièges mortels pour la petite faune. Pouvoir identifier ces pièges et les neutraliser contribue ainsi à préserver la biodiversité de manière significative.

Voici quelques points à surveiller chez soi et dans son jardin :

Les poteaux creux non bouchés à la cime peuvent être des pièges mortels pour les oiseaux et parfois les petits mammifères.

Les aménagements hydrauliques tels que les regards en bas des gouttières, les exutoires de bassins, les abreuvoirs, les piscines peuvent constituer des pièges redoutables pour les amphibiens, les reptiles, les petits mammifères et les insectes. Installer une branche, une planche ou un pavé **dans ces bacs** pourra permettre à la faune de s'échapper.

Les baies et surfaces vitrées font de nombreuses victimes parmi les oiseaux, quelques silhouettes d'oiseaux collées sur la vitre peuvent permettre de limiter la mortalité.

Les seaux et les arrosoirs peuvent faire également des victimes dans les jardins, il faut penser à les retourner.

En fait, la liste des pièges pour la petite faune peut être longue et il faut faire preuve d'observation et de vigilance, les trous au ras du sol, les parpaings, les bouteilles vides et les boites de conserve...

Et ne pas oublier de prévoir des colliers colorés et les clochettes pour nos chats, qui peuvent être de terribles prédateurs dans nos jardins.

Francis Lherpinier

Des animations pour découvrir

la biodiversité des communes

Indre Nature organise de nombreuses sorties afin de sensibiliser les habitants et les impliquer dans la réalisation des atlas et inventaires de la biodiversité de leur territoire.

Depuis quelques années, les Inventaires et Atlas de Biodiversité Communale (IBC et ABC) sont des outils de plus en plus demandés par les communes, afin de mieux connaître et mettre en valeur le patrimoine et les milieux naturels de leurs territoires. Cette année, Indre Nature a débuté deux IBC sur les communes de **Saint-Plantaire** et **Gargillesse**, ainsi qu'un ABC sur la communauté de communes **Ecueillé-Valençay**.

Parallèlement aux études de terrain, Indre Nature organise des sorties et animations sur les territoires concernés, afin de sensibiliser les habitants (pour qui les animations sont gratuites) et les impliquer dans ces différentes études. A **Valençay** et **Saint-Plantaire**, quelques habitants ont participé à une demi-journée de récolte de pelotes de réjection de chouette effraie, et à une autre demi-journée « atelier pelotes », qui leur a permis de s'initier à l'identification des

ossements contenus dans les pelotes, qui permet de fournir des données sur les micro-mammifères présents dans ces deux communes.

A **Gargillesse**, une dizaine de participants a pu découvrir la faune et la flore de la magnifique vallée de la rivière, au gré d'une balade d'environ 6 kilomètres autour du petit village pittoresque. Le 27 mars, à **Veuil**, une douzaine de personnes sont venues découvrir avec **Gilles Dézécot** les différents milieux naturels qui jalonnent la vallée du Nahon, avec leur faune et leur flore associées.

Des balades natures similaires ont également eu lieu à **Fontguenand** et **Vicq-sur-Nahon**, avec à chaque fois la découverte de milieux singuliers et des espèces qui y vivent. Le 27 mai, 16 personnes se sont retrouvées à **Veuil** pour découvrir les mares en compagnie de **Thibault Ligout**, qui leur a apporté de



Confluence de la Creuse et de la Gargillesse
(Photo A. Amat)

nombreuses connaissances sur les odonates, les amphibiens mais aussi sur les méthodes de création et d'entretien de ces écosystèmes si précieux.

Deux autres animations ont eu lieu à **Valençay** en juin dans le cadre des IBC/ABC : « Faune et flore du parc du château » le 19, et « Plantes de la rue » le 29.

Antoine Amat

Sur le pont !

Les ouvrages d'art représentent un habitat de choix pour de nombreuses espèces, comme les chauves-souris, les oiseaux, les reptiles etc. De plus, les cours d'eau sont d'une grande importance pour la biodiversité.

Le **Conseil Départemental** intervient, dans le cadre de ses compétences « voiries », sur la réfection de plusieurs ponts chaque année. Ces travaux vont du simple rejointement à la démolition-reconstruction d'ouvrages et ils ont un impact sur la faune et la flore des sites concernés, durant la phase de chantier mais aussi après celle-ci, selon la nature de l'intervention.

Après une étude environnementale complète sur le pont de la Bouzanne à **Tendu**, ainsi qu'une autre plus compliquée au niveau des délais sur le Pont Neuf de **Châteauroux**, le Conseil Départemental de l'Indre a souhaité anticiper ces expertises en demandant à Indre Nature d'évaluer la sensibilité environnementale d'une dizaine d'ouvrages sur lesquels des travaux étaient prévus en 2024. A l'issue de cette étape, la collectivité nous a

confié des études de diagnostic faune-flore sur 5 nouveaux ouvrages, situés à **Sarzay** (2), **Saint Plantaire**, **Crozon** et **Chaillac**.

Ce sont ainsi **4 diagnostics avant travaux** permettant d'identifier les espèces déjà présentes, afin de prendre en compte les espèces et habitats dans la conduite et le calendrier des travaux, mais aussi de formuler des préconisations favorables à la biodiversité, comme par exemple l'installation de passages à loutres ou de gîtes à chauves-souris pour que les ouvrages restent intéressants pour la faune ou deviennent plus accueillants.

Fort de cette entente, le **Conseil Départemental** a souhaité s'impliquer davantage dans la préservation de la biodiversité en formant les agents techniques du département.



Le pont sur la Bouzanne à Tendu qui a fait l'objet d'une étude environnementale complète
(Photo L. Olivier)

Indre Nature a donc été sollicité pour une première demi-journée de **sensibilisation à la biodiversité** dans le cadre de l'entretien d'ouvrages d'art et les services du Département souhaitent déployer ce module auprès de deux nouvelles équipes cette année.

Hélène Lopez-Nieul



(d'après photo S. Heroux)

Blaireau :

notre ténacité a fini par payer

Il n'y aura pas d'arrêté autorisant une période complémentaire de chasse au blaireau par déterrage pour la campagne cynégétique 2024-2025

Depuis 2016 Indre Nature a décidé de se battre contre l'autorisation d'une période complémentaire de chasse au blaireau par déterrage et notre combat a fini par payer.

Petit rappel réglementaire sur le statut du blaireau

Le blaireau est une espèce bénéficiant d'une certaine protection dans le cadre de la Convention de Berne. Cette protection n'est que partielle puisqu'elle n'interdit pas de le chasser, ce qui est le cas en France pendant la période normale d'ouverture de la chasse (fin septembre à fin février) alors que de nombreux pays de l'Union Européenne par contre l'interdisent. Le blaireau ne peut pas être classé « nuisible » (aujourd'hui on dit ESOD pour espèce susceptible d'occasionner des dégâts mais ça revient au même), mais il est possible d'autoriser une période complémentaire de chasse uniquement par déterrage appelée aussi vénerie sous terre entre mi-mai et fin août. Cette autorisation est annuelle et relève du préfet, elle ne doit pas être automatique mais justifiée par une augmentation excessive de la population et l'importance des dégâts occasionnés.

Retour sur l'historique de notre combat contre cette période complémentaire en 4 actes

Acte 1 Arrêté 2016-2017 Victoire devant la Cour d'appel de Bordeaux

En 2016 nous avons attaqué au Tribunal administratif (TA) de Limoges l'arrêté préfectoral autorisant cette période complémentaire pour défaut de justification (état de la population inconnu, dégâts minimes, période inadaptée vis-à-vis des jeunes blaireaux). Le TA admet nos arguments mais n'annule pas l'arrêté. Nous faisons appel devant la Cour d'appel administrative de Bordeaux qui nous donne raison et annule l'arrêté en juillet 2019. En conséquence, le

préfet de l'époque suspend l'arrêté en cours pour la période 2019-2020. Les blaireaux auront gagné quelques mois de tranquillité.

Acte 2 Arrêté 2021-2022

Cela ne décourage pas les chasseurs qui poussent le préfet à réautoriser cette période complémentaire pour l'année cynégétique 2021-2022 avec quelques aménagements. Derechef nous déposons un recours contre cet arrêté. La justice est parfois lente et la décision n'arrivera qu'en 2024 à l'acte 4.

Acte 3 Arrêté 2023-2024 Victoire du recours de l'ASPAS et One Voice

Dans l'attente de notre recours les deux associations ASPAS et One Voice spécialisées dans les combats juridiques en faveur de la faune sauvage, prennent notre relai en attaquant l'arrêté 2023-2024. En référé leur recours obtient la suspension de l'arrêté et le jugement sur le fond quelques semaines plus tard annule complètement cet arrêté, et donc plus de période complémentaire. Merci à l'ASPAS et One Voice.

Acte 4 Victoire du recours contre l'arrêté 2021-2022

En mai 2024 Le TA de Limoges rend finalement son jugement sur notre recours contre l'arrêté 2021-2022. Il annule l'arrêté et condamne l'Etat à une forte indemnisation.

Après ces 3 condamnations successives, l'Etat semble reculer devant le risque d'une nouvelle condamnation qui pourrait être encore plus lourde. De ce fait aucun arrêté d'autorisation de cette période complémentaire de chasse par déterrage du blaireau n'a été soumis à la commission chasse départementale. Notre combat a fini par payer mais nous restons vigilants.

Jacques Lucbert

Les actus du Groupe Biodiversité

Le comité de pilotage du groupe « Biodiversité chez moi » s'est réuni en début d'année afin de proposer de nouvelles actions et ainsi relancer son activité. Plusieurs événements ont eu lieu et auront lieu prochainement :

Un **troc aux plantes** a eu lieu le 27 avril. Ce fut l'occasion de partager un repas et de discuter des souhaits de chacun dans ce groupe. Puis s'en est suivi un échange de plantes (tremble, grande chélidoine, cymbalaire des murailles, centaurées, alliaire, etc) et de conseils de jardinage. Une nouvelle journée sera organisée à l'automne, n'hésitez pas à venir y participer !



(Photo C. Moreau)

Une **grainothèque** a également été mise en place (étagère à disposition à l'accueil). Tous les adhérents peuvent venir y déposer des graines de plantes sauvages et/ou en récupérer. L'objectif étant de privilégier la plantation d'espèces locales dans son jardin, plus adaptées au sol et climat, plutôt que des espèces ornementales.

Une **visite d'un jardin** d'un particulier a été effectuée afin de réaliser un premier état des lieux (inventaires faune/flore). L'objectif sera ensuite de faire une seconde visite avec le groupe pour donner des préconisations de gestion, des idées d'aménagements favorables à la faune et à la flore, etc.

Enfin, concernant le **jardin Sauvaget**, bénéficiant d'une ORE (Obligation Réelle Environnementale), la nouvelle gestion mise en place (allègement de la pression de tonte, création de zones refuges), a permis d'augmenter le nombre de pieds d'Orchis pyramidal (720 en 2023 à environ 1400 en 2024 !) et voir apparaître une nouvelle espèce, qui n'avait pas été revue depuis une dizaine d'années, l'Orchis singe !

Clotilde Moreau

Contact : clotilde.moreau@indrenature.net

REJOIGNEZ-NOUS SUR



La 36^{ème} assemblée générale d'Indre Nature

Chaleureuse et militante



(Photo S. Barbat)

Notre association s'est réunie en Assemblée Générale, le 13 avril, à Châteauroux. Près d'une centaine d'adhérents ont participé à ce temps fort de notre vie associative.

Après les animations du matin et un temps convivial autour d'un repas tiré du sac, l'assemblée générale à proprement parler a démarré avec les mots d'accueil et de bienvenue du président **Jacques Lucbert**, et du maire de Châteauroux, **Gil Averous**. Comme à l'accoutumée, la secrétaire **Nathalie Rigault** a orchestré la présentation du rapport d'activités.

L'accent a été mis cette année sur cinq actions ayant marqué l'année 2023 : l'Atlas de la biodiversité (ABC) de l'agglomération Châteauroux Métropole, présenté par **Francis Lherpinier**, qui a assuré la finalisation de ce projet après son départ à la retraite, le projet dit « végétal local » présenté par **Gilles Dézécot**, le projet Mission Nature d'accompagnement du dispositif Obligation

Réelle Environnementale (ORE) présenté par **Clotilde Moreau**, l'organisation des stands et du matériel d'exposition par les bénévoles, présenté par **Sophie Winandy** et l'acquisition de l'étang Pisseloup, présenté à deux voix par **Nicolas Van Ingen** et **Quentin Giraud**. Ces quelques projets illustrent la diversité et la richesse des actions conduites par l'association en 2023.

Ann Woods, notre trésorière, a présenté le rapport financier, faisant état d'un résultat d'exploitation positif à hauteur de 59.267 euros, un excédent qui s'explique en très grande partie par les dons reçus pour l'acquisition et la gestion de l'étang Pisseloup.

Après le vote des résolutions, le président a présenté son rapport moral. Il a ainsi rappelé que l'année 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle du globe, et que dans le même temps un courant de forte opposition aux changements nécessaires grandissait, se traduisant par le « grand bond en arrière » évoqué dans le dernier numéro de Mosaïque. Il a également rappelé quelques-uns des nombreux défis qui sont les nôtres cette année : l'élaboration du plan de gestion de l'étang Pisseloup en lien avec nos co-propriétaires, le recours contre l'extension de la mégaporcherie de Feusines, l'engagement sans relâche dans les différentes instances pour la préservation de la ressource en eau, ou encore la création d'un nouveau site internet et le renforcement de notre communication.

Le Préfet ayant annulé au dernier moment sa venue, des questions ont été adressées à son représentant le **Directeur départemental des territoires**, sur trois thématiques principales, afin de lui dire :

- notre vigilance sur la déclinaison locale des décisions gouvernementales en matière de contrôle des atteintes au code de l'environnement,



Chantal Aucuit nouvelle administratrice

Agée de 68 ans, cette native de Tilly est fille de paysan. Elle a été infirmière pendant 45 ans, notam-

ment dans les soins palliatifs ; elle a créé une association de lutte contre le sida dans les années 90 et y a été référente pendant 25 ans, en France et en Afrique de l'Ouest. En 2014, après avoir pris sa retraite de la fonction publique hospitalière, elle a exercé en libéral dans son village, ce qui lui a permis de se reconnecter avec ses racines et la nature. Adhérente depuis la création d'Indre Nature, elle a été bénévole mais peu active jusqu'ici car très occupée par son métier et sa famille. Ayant maintenant plus de temps, elle a décidé de s'engager au service de l'association.

- notre combat contre l'arrêté d'autorisation de période complémentaire de chasse du Blaireau,
- notre inquiétude sur une possible révision de l'ordre de priorité des usages de la ressource en eau.

Un grand merci à tous nos adhérents, de plus en plus nombreux chaque année, et qui par leur acte d'adhésion témoignent de notre préoccupation commune sur ces enjeux. Et le Président de conclure son rapport moral par ces mots : « **Malgré les difficultés nous ne lâcherons pas !** »

Hélène Lopez-Nieul

Indre Nature

Maison de la Nature
et de l'Environnement

63 avenue Marcel Lemoine
36000 Châteauroux
Tél. 02 54 22 60 20

association@indrenature.net

Notre site : www.indrenature.net

OUVERTURE AU PUBLIC

lundi 13h30 à 17h30
mardi 9h à 13h - 13h30 à 17h
jeudi 9h à 13h - 13h30 à 17h

Directeur de publication : Jacques Lucbert

Comité de rédaction : Sylviane Barbat,

Thomas Chatton, Régis Cleva, Pascal Gateaud,

Martine Giban, Hélène Lopez-Nieul, Clotilde Moreau,

Alexis Ponnet, Sylvain Privat, Sophie Winandy.

ISSN : 1638-332X

Dépôt légal : 2024-07

Les avis exprimés n'engagent que leurs auteurs.

Gratuit pour les adhérents

Prix libre pour les non adhérents

Le nouveau Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration issu de l'Assemblée Générale ne comporte qu'un seul changement. Suite à la démission de Nathalie Rigault partie pour un long voyage et que nous remercions pour ces années où elle a assuré efficacement la fonction de Secrétaire, nous saluons l'arrivée de Chantal Aucuit, adhérente de très longue date. La composition du nouveau conseil d'administration est la suivante :

Président : Jacques Lucbert ; Vice-président et Vice-présidente : Dominique Viard, Anne-Marie Villeneuve ; Secrétaire et Secrétaire adjointe : Sophie Winandy et Chantal Aucuit ; Trésorière et Trésorier adjoint : Ann Woods et Jean-Pierre Barbat ; Administrateurs et Administratrices : Annick Bompays, Yves-Michel Butin, Pascal Gateaud, Christian Toussaint, Nicolas Van Ingen.